

### **Commune de Camblanes et Meynac**

1 place du général de Gaulle 33 360 Camblanes-et-Meynac

T: 05.57.97.16.90 - www.camblanes-et-meynac.fr

# Compte rendu de la séance du 15 avril 2016

L'an deux mille seize, à vingt heures trente, le vendredi quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT** – Maire.

<u>Présents</u>: M. GUILLEMOT, M. CARLET, Mme DUPUCH-BOUYSSOU, Mme REY, Mme MOUFFLET, M.HANNOY, Mme PERRIN-RAUSCHER, MM. MONGET, CAÏS, Mmes GAILLARD, ROCA, DANEY, M.PERRET, Mmes DUPHIL, FRANCO, M. BONNAYZE.

Absents: M. CROIZAT a donné procuration à M. CARLET

Mme MICHEAU-HERAUD a donné procuration à Mme PERRIN-RAUSCHER

Mme BRUNEAU a donné procuration à M. GUILLEMOT

M. DARON a donné procuration à Mme ROCA

M. GUAIS a donné procuration à M. CAÏS

M. CHIRON a donné procuration à Mme MOUFFLET

M. VERSCHAVE a donné procuration à M.BONNAYZE

Secrétaire de séance : Mme DANEY

Date de la convocation: 8 avril 2015

M. le Maire demande aux conseillers de respecter une minute de silence en l'honneur de Gilbert GALIANA. Président du club de pétanque depuis des années, Gilbert était un homme qui a beaucoup fait pour la commune et pour de nombreux habitants.

Il rappelle ensuite aux conseillers que le compte-rendu de la séance précédente leur a été transmis, mentionne une remarque de Mme DUPUCH-BOUYSSOU et procède au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire souhaite la bienvenue à Laure CLATOT, trésorière et la remercie de sa présence.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **M. le Maire** remercie les membres de la commission des finances ainsi que le secrétariat et le service comptabilité pour la préparation de la séance.

# I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

**M. le Maire** donne la parole à Mme Perrin-Rauscher afin d'exposer les dépenses et les recettes réalisées en 2015.

## **©** COMMUNE

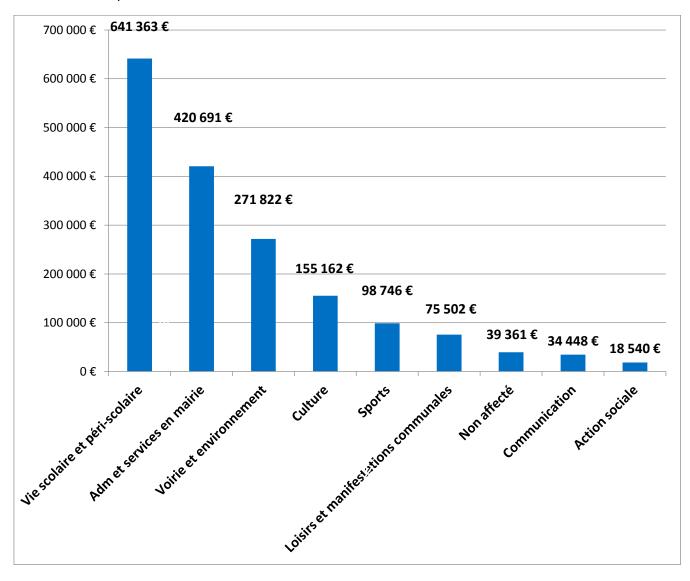
# Délibération n°015.2016

Mme PERRIN-RAUSCHER présente en détail les chiffres du budget de la commune : 10 % d'économie ont été réalisées sur les charges à caractère général et 96 % des charges prévues au budget ont été réalisées.

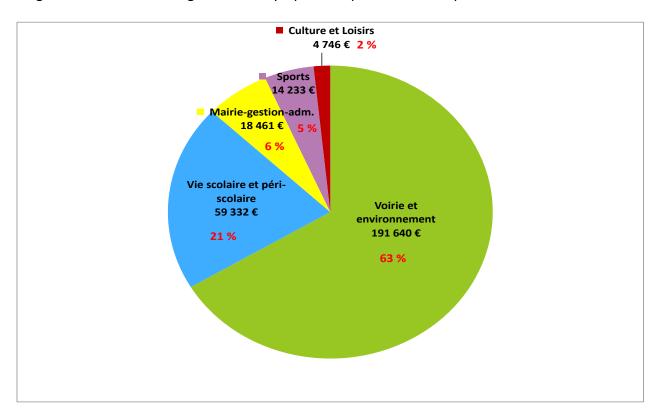
**M. le Maire** ajoute que les économies sont obtenues grâce aux efforts de tous et à la négociation de certains contrats.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	1 755 635,99 €	2 005 518,44 €	249 882,45 €
Résultat reporté 2014		121 865,16 €	121 865,16 €
Total section de fonctionnement	1 755 635,99 €	2 127 383,60 €	371 747,61 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	431 348,43 €	304 114,57 €	- 127 233,86 €
Résultat reporté 2014	114 117,69 €		- 114 117,69 €
Total section d'investissement	545 466,12 €	304 114,57 €	- 241 351,55 €
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2015	2 301 102,11 €	2 431 498,17 €	130 396,06 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Restes à réaliser à reporter en 2016	70 261,00 €	250 420,00 €	180 159,00 €

**Mme PERRIN-RAUSCHER** présente un diagramme analytique de répartition des dépenses de fonctionnement par destination :



Elle a également réalisé un diagramme analytique de répartition des dépenses d'investissement :



Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote**, à l'unanimité des personnes présentes, par **21** voix « POUR », le compte administratif 2015 suivant :

**➤ COMMUNE** : • Fonctionnement – excédent de 249 882,45 €

Dépenses : 1 755 635,99 €Recettes : 2 127 383,60 €

• Investissement – déficit de 127 233,86 €

Dépenses : 431 348,43 €Recettes : 304 114,57 €

# **\$ CAISSE DES ECOLES**

## Délibération n°01.2016

Mme PERRIN-RAUSCHER expose les dépenses et les recettes réalisées en 2015. M. le Maire rappelle que seuls les membres de la caisse des écoles participent au vote. Elle présente en détail les chiffres du budget de la caisse des écoles.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	194 026,27 €	201 600,02 €	7 573,75 €
Résultat reporté 2014		4 721,19 €	4 721,19 €
Total section de fonctionnement	194 026,27 €	206 321,21 €	12 294,94 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	831,84 €	792,60€	-39,24 €
Résultat reporté 2014	792,60 €		- 792,60 €
Total section d'investissement	1 624,44 €	792,60€	- 831,84 €
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2015	195 650,71 €	207 113,81 €	11 463,10 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil d'Administration vote** à l'unanimité des personnes présentes, par **7** voix « POUR », le compte administratif suivant :

## **➤**CAISSE DES ECOLES:

Fonctionnement – excédent de 12 294,94 €

Dépenses : 194 026,27 €Recettes : 206 321,21 €

• Investissement - déficit de 831,84 €

Dépenses : 1 624,44 €Recettes : 792,60 €

# **TRANSPORT SCOLAIRE**

# Délibération n°016.2016

Mme PERRIN-RAUSCHER présente en détail les chiffres du budget du transport scolaire.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	45 877,51 €	45 877,51 €	- €
Résultat reporté 2014		1 263,95 €	1 263,95 €
Total section de fonctionnement	45 877,51 €	47 141,46 €	1 263,95 €
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2015	45 877,51 €	47 141,46 €	1 263,95 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote**, à l'unanimité des personnes présentes, par **21** voix « POUR », le compte administratif 2015 suivant :

➤ TRANSPORT SCOLAIRE : • Fonctionnement – excédent de 1 263,95 €

Dépenses : 45 877,51 €Recettes : 47 141,46 €

# **SECOND SOCIALE**

## Délibération n°01.2016

**M. le Maire** expose, pour information, les dépenses et les recettes du budget du CCAS réalisées en 2015. Le budget du CCAS n'est pas à faire approuver par le conseil municipal, mais par le conseil d'administration. Le Maire précise que les dépenses sont très raisonnables, elles sont inférieures à ce qui était prévu (21 172 euros réalisés, 29 228 prévus). Il félicite Mme MOUFFLET pour le travail « remarquable » du CCAS, en particulier de son équipe bénévole.

**Mme MOUFFLET** confirme que la gestion est très saine, les dépenses faisant l'objet de beaucoup d'attention.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	21 172,40 €	21 225,27 €	52,87 €
Résultat reporté 2014		6 675,20 €	6 675,20 €
Total section de fonctionnement	21 172,40 €	27 900,47 €	6 728,07 €
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2015	21 172,40 €	27 900,47 €	6 728,07 €

## **& LOTISSEMENT DE VIENNE**

## Délibération n°024.2016

Mme PERRIN-RAUSCHER explique que les dépenses de fonctionnement sont des transferts de sections. Les dépenses réelles s'élèvent à 340 000 € qui correspondent à l'achat du terrain, auxquelles s'ajoutent le montant des travaux réalisés et des frais notariés. Elle observe un léger déficit dans le budget d'investissement

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	351 579,68 €	351 579,68 €	-€
Résultat reporté 2014			
Total section de fonctionnement	351 579,68 €	351 579,68 €	- €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2015	351 229,68 €	350 000,00 €	- 1 229,68 €
Résultat reporté 2014			
Total section d'investissement	351 229,68 €	350 000,00 €	- 1 229,68 €
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DU BUDGET 2015	702 809,36 €	701 579,68 €	- 1 229,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, vote par 21 voix « POUR » le budget suivant pour 2016 :

➤ Lotissement de Vienne : • Fonctionnement

Dépenses : 351 579,68 €Recettes : 351 579,68 €

• Investissement : - déficit de 1 229,68 €

Dépenses : 351 229,68 €Recettes : 350 000,00 €

# II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR

# **\$ COMMUNE, TRANSPORT SCOLAIRE et LOTISSEMENT DE VIENNE**

# Délibération n°017.2016

Mme CLATOT explique qu'elle présente une « valorisation du compte de gestion 2015 ».

Dans les dépenses de fonctionnement, le poste le plus important est toujours celui des charges du personnel qui augmentent chaque année. Les charges à caractère général sont les achats, l'entretien, les assurances etc, les charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus, les frais de mission, de formation, les participations obligatoires comme celles du SDISS, les subventions aux associations, les charges financières sont les remboursements des intérêts des emprunts, le divers concerne l'atténuation de produit (le SPIC) et l'opération de cession de bien (le camion). L'analytique des dépenses de fonctionnement par nature se répartit ainsi : charges de personnel 55%, charges à caractère général 26%, gestion courante 13%, charges financière et divers : 3% chacun.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la fiscalité augmente en 2015 du fait du taux élevé à 2,5% et de nouvelles constructions, les subventions se maintiennent, les produits courants regroupent le cimetière, ERDF, GRDF (la ligne haute tension), les antennes de Bouygues dans le clocher, les recettes du marché, la mise à disposition du personnel et le versement de la CAF pour les temps d'activités périscolaires. Dans les produits exceptionnels sont comptés les produits de cession (le camion) et des dons à hauteur de 7023 euros. La rubrique « divers » comprend les remboursements d'arrêts maladie du personnel, l'intégration de travaux en régie transféré en recette d'investissement et de fonctionnement,

ce qui permet de récupérer la TVA. L'analytique des recettes de fonctionnement par nature se répartit ainsi : fiscalité 76%, subventions 24%, produits courants 6%, 2% représentent le reste des recettes.

Dans les dépenses d'investissement, les travaux et les achats de bien ont diminué car toutes les dépenses n'ont pas été réalisées au 31 décembre 2015. On observe que le remboursement de la dette augmente avec le temps, on rembourse plus de capital que d'intérêt. Les autres dépenses d'investissement ont augmenté en raison de l'intégration des travaux en régie et de la moins-value de la cession des ventes de bien.

Dans les recettes d'investissement, on note une baisse du FCTVA. Cela s'explique par des investissements en baisse en 2014 et la perception des subventions et de la TVA plus tardivement. Les autres recettes d'investissement représentent la sortie de l'actif des biens cédés cette année à hauteur de la valeur comptable (le camion).

**Mme CLATOT** relève que depuis 3 ans, les produits sont supérieurs aux charges.

Dans le diagramme d'analyse de la capacité d'autofinancement, elle précise qu'à ce jour plus aucun équipement n'est à amortir (article 20).

Aussi la dette donne la part réelle de résultat utilisable pour investir. Fin 2015 la commune a une trésorerie dont le montant est supérieur à celui du 1er janvier 2015.

M. le Maire remercie Mme CLATOT pour sa présentation.

# Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;
- ➤ Déclare que les comptes de gestion (des budgets de la Commune et du Transport scolaire) dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les comptes de gestion du budget commune, du transport scolaire et du lotissement de Vienne de l'année 2015 sont approuvés à l'unanimité.

# S CAISSE DES ECOLES

#### Délibération n°002,2016

## Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3°) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;
- ➤ **Déclare** que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# III. AFFECTATION DE RESULTATS

## **♦** COMMUNE

# Délibération n°018.2016

**Mme PERRIN-RAUSCHER** explique que l'affectation de résultat est l'excédent de fonctionnement ajouté au déficit de l'investissement et aux restes à réaliser de dépenses et recettes :

Fonct	ionnement	Inve	estissement
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
			R 1068 excédents de fonctionnement capitalisé
	310 555,06 €	241 351,55 €	61 192,55 €

L'affectation de résultats de la commune est approuvée à l'unanimité.

## S CAISSE DES ECOLES

# Délibération n°003.2016

Д	Affectation de résultat investissement R 1068	831,84 €
D	Déficit d'investissement D 001	- 831,84 €
E	xcédent reporté section fonctionnement R 002	11 463,10 €

L'affectation de résultats de la caisse des écoles est approuvée à l'unanimité.

# IV. VOTE DU TAUX DES TAXES

### Délibération n°019.2016

Mme PERRIN-RAUSCHER présente le tableau comparatif des taxes des communes de la CDC.

La commission des finances propose un maintien des taux en 2016 : les prévisions de collecte de l'impôt en 2016 s'élèvent à 1 005 276 euros pour 2016.

M. le Maire rappelle qu'en 2015, un besoin d'augmentation des taxes s'était fait ressentir en raison de charges plus importantes (financement des temps d'activités périscolaires, du droits des sols etc). En 2016, la commune bénéficie des recettes de la vente du terrain pour l'ADAPT et de celle des terrains du lotissement de Vienne. Il n'est donc pas jugé nécessaire d'augmenter à nouveau le taux des taxes en 2016.

	Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux de 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	4 382 443	10,68	4 503 000	480 920
Taxe foncière (bâti)	2 741 654	17,81	2 813 000	500 995
Taxe foncière (non bâti)	46 708	49,81	46 900	23 361
TOTAL				1 005 276

# Le Conseil Municipal,

**Considérant** que le taux des taxes en 2015 s'élève à 10,68 pour la taxe d'habitation ; 17,81 pour la taxe foncière sur le bâti et 49,81 pour la taxe foncière non bâtie, Après discussion,

- décide, par 23 voix « POUR »
- de maintenir le même taux des taxes qu'en 2015.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

# V. <u>VOTE DES BUDGETS</u>

**Mme PERRIN-RAUSCHER** présente les dépenses de fonctionnement, le calcul des charges de personnel tient compte des récentes évolutions de grilles indiciaires et de plusieurs personnels qui ont été reclassés. Elle explique que l'élaboration du budget a été faite dans un souci permanent d'économie. Une augmentation du budget des droits des sols s'explique par le financement de ce service au niveau communal, alors qu'il était auparavant financé par l'Etat.

**M. MONGET** précise que l'augmentation du budget de droit des sols se perçoit en 2016 sur l'année entière alors qu'en 2015, l'augmentation ne concernait que six mois. Quand le coût de l'acte est analysé, on se rend donc compte qu'il a diminué par rapport au coût de l'acte en 2015. Ce calcul montre que la mutualisation des services de droit des sols avec plusieurs communes à travers le « Pôle territorial » est pertinente. En 2017, cette mutualisation sera encore élargie à d'autres communes. Aussi le prix de l'acte diminuera encore.

## **©** COMMUNE

Délibération n°020.2016

#### **FONCTIONNEMENT**

	2015 réalisé	2016 budget		2015 réalisé	2016 budget
Dépenses de	<u>1 726 341</u>	<u>2 335 102</u>	Recette de	<u>2 127 383</u>	<u>2 335 102</u>
fonctionnement			fonctionnement		
Biens et services généraux	451 670	488 884	Excédent 214	121 865	310 555
			reporté		
Charges de personnel	965 552	997 948	Atténuation de	48 253	25 500
			charges et régie		
Autres charges de gestion	254 395	259 382	Produits services	98 793	93 420
et fond péréquation			fact.		
Charges financières +	54 724	47 830	Impôts collectés	1 353 275	1 334 771
charges imprévues					
			Dotations,	473 762	415 395
Excédent à virer à			subventions		
l'investissement	165 275	541 058	Divers	31 435	155 461

#### **INVESTISSEMENT**

**DEPENSES** 

#### RECETTES

Solde d'investissement 2015 : 241 352	Excédent de fonctionnement 541 058
Remboursement capital emprunts : 166 412	Affectation résultat 61 193
Programme d'investissements: 621 694 17 469 Régie + Remboursement Taxe Aménagement 12 000 Achat terrain Mouliac 15 000 Liaisons douces	FCTVA et Taxe d'aménagement 78 000
4 570 Cimetière 938 Ecole de Musique 187 156 Voirie et Réseaux divers 9 271 Matériels divers 19 669 Mairie 5 520 Poteaux d'incendie 15 354 Ecole maternelle 9 442 Stade de foot 210 059 Ecole élémentaire et restaurant scolaire	Subventions: (114 619)  17 273 FDAEC  22 297 Conseil Départemental 53 574 DETR (préfecture) 14 475 CDC fonds de concours 7 000 Réserve parlementaire
12 098 Chapelle Meynac et Eglise Sainte Eulalie 46 469 Salle polyvalente 32 550 Eclairage public	Vente terrain MAS 234 587
15 000 Foyer municipal 2 216 Maison des associations 6 914 Site Guerlande + Rond point	Emprunt 0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 029 458	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 029 458

Mme FRANCO demande comment ce budget a été calculé. M. le Maire répond que le budget a été élaboré à partir de devis, à l'exception du budget de travaux de l'école élémentaire dont le montant est une estimation par le cabinet d'architecte. Il précise que ce projet en est à la phase d'appel d'offres et de consultation des entreprises.

Mme FRANCO souhaite s'assurer qu'il n'y a aucun risque de « travaux non réglementaires » en raison de l'accès de la nouvelle salle de classe par un escalier. Mme SAUTEJEAU informe que le permis de construire a été envoyé au SDISS pour vérification du respect des normes de sécurité et d'incendie.

**M.** le Maire rappelle qu'il était prévu de souscrire à un emprunt pour assumer le financement des travaux de l'école maternelle si le dernier lot du lotissement de Vienne n'était pas vendu. Ce projet a évolué : Mme CLATOT conseille d'inscrire les ressources tirées de la vente des lots du lotissement en recettes d'investissement, cela se traduira dans les comptes par un chiffrage à zéro dans les emprunts.

La délibération suivante est adoptée :

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, vote par **23** voix « POUR », le budget suivant pour 2016 :

#### > COMMUNE :

- les dépenses s'élèvent à : 2 335 102 € pour le fonctionnement

**1 029 458 €** pour l'investissement

- les recettes s'élèvent à : 2 335 102 € pour le fonctionnement

1 029 458 € pour l'investissement

## **FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement	<u>194 026</u>	<u>201 865</u>	Recettes de fonctionnement	<u>206 321</u>	<u>201 865</u>
charges à caractère général	127 348	131 342	Excédent 2014 reporté Atténuations de charges	4 721	11 464
charges de	58 678	61 523	et régie Produits services	21 572	16 030
personnel	8 000	8 000	facturés	143 767	143 670
autres charges de gestion et fond pér.			Subv. commune	36 000	30 621
dépenses imprévues	0	0	Divers	261	80
Excédent à virer = 10 à l'Investissement	000	1 000			

## **INVESTISSEMENT**

Dépenses	Recettes

Solde d'investissement 2015	Affectation résultat
831	831
ACHATS DIVERS: 1 000	Virement de la section de fonctionnement 1 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 832	1 832

La délibération suivante est adoptée :

**Le Conseil d'Administration,** après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, vote par **8** voix « POUR », le budget de la Caisse des Ecoles pour 2016 :

# **➤ CAISSE DES ECOLES :**

- Les dépenses s'élèvent à : **201 865 €** pour le fonctionnement

**1 832 €** pour l'investissement

- Les recettes s'élèvent à : **201 865 €** pour le fonctionnement

**1 832 €** pour l'investissement

# **\$ TRANSPORT SCOLAIRE**

Délibération n°021.2016

## **FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement	2015 réalisé 45 877	2016 Budget 46 795	Recettes de fonctionnement	2015 réalisé 47 141	2016 Budget 46 795
charges à caractère général	17 622	17 975	Excédent 2014 reporté	1 264	1 264
charges de personnel	28 255	28 820	Subv. Commune + Conseil Départemental	45 877	45 531

La délibération suivante est adoptée :

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, vote à l'unanimité par **23** voix « POUR » le budget suivant pour 2016 :

# **➤** TRANSPORT SCOLAIRE:

les dépenses s'élèvent à : 46 795 € pour le fonctionnement
les recettes s'élèvent à : 46 795 € pour le fonctionnement

# **\$ LOTISSEMENT**

# Délibération n°022.2016

FONCTIONNEMENT	<b>DEPENSES</b>

		2 016
Art.	Intitulés	BP euros
6045	Etudes et géomètre	4 000,00
605	Travaux et achats de matériel	27 977,00
11	CHARGES CARACT. GENE	31 977,00
023	Virement section investissement	0,00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00
7133	Variation des en-cours de prod de biens	351 229,68
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	392 938,68
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	744 168,36
608	Frais terrains en cours d'aménagt	9 732,00
043	OP. ORDRE INTERIEUR DE SECTION	9 732,00
6522		125 776,83
65		125 776,83
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 732,00
66	CHARGES FINANCIERES	9 732,00
	TOTAL GENERAL	921 386,19

# FONCTIONNEMENT RECETTES

		2 016
Art.	Intitulés	BP euros
71355	Var. stocks produits (terrains)	392 938,68
042	OP. D'ORDRE ENTRE SECTION	392 938,68
796	Transfert charges financières	9 732,00
043	OP. ORDRE INERIEUR DE SECTION	9 732,00
7015	Vente de terrains aménagés	518 715,51
70	PRODUITS DE SERVICE	518 715,51
	TOTAL GENERAL	921 386,19

Opérations réelles
Rattachement des intérêts d'emprunt au cout des terrains
Sortie des terrains des stocks de
terrains en cours  Constatation des stocks de terrains
achevés
Sortie des stocks des terrains vendus

# INVESTISSEMENT DEPENSES

		2 016
Art.	Intitulés	BP euros
3555	Terrains aménagés	392 938,68
040	OP. ORDRE ENTRE SECTION	392 938,68
1641	Emprunts en unités monétaires	350 000,00
16	REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	350 000,00
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 229,68
	TOTAL GENERAL	744 168,36

# INVESTISSEMENT RECETTES

		2 016
Art.	Intitulés	BP euros
021	Virement de la section de fonct.	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	0,00
001	EXCEDENT REPORTE	0,00
3555	Terrains aménagés	351 229,68
3555	Terrains aménagés	392 938,68
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	744 168,36
1641	Emprunts en unités monétaires	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
	TOTAL GENERAL	744 168,36

La délibération suivante est adoptée :

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes, vote à l'unanimité par **23** voix « POUR » le budget suivant pour 2016 :

# **► LOTISSEMENT Vienne :**

- les dépenses et les recettes s'élèvent à : **744 168,36 €** pour le fonctionnement
- les recettes et les recettes s'élèvent à : 744 168,36 € pour l'investissement

M. le Maire remercie à nouveau Mme la Trésorière pour le travail d'accompagnement et de conseil dans la gestion des budgets tout au long de l'année pour et avec la commune.

Mme CLATOT remercie le Conseil et quitte la séance.

# VI. DIVERSES DELIBERATIONS : FDAEC, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

# Fonds départemental d'aide aux communes (FDAEC)

## Délibération n°023.2016

Le Maire rappelle que le FDAEC est une subvention octroyée par le Département. Elle est répartie par canton : le conseiller départemental, Jean-Marie Darmian, a décidé d'attribuer 10 000 euros à chaque commune. Une variable s'ajoute ensuite à ce montant en fonction du nombre d'habitants (2,51 € par habitant). En 2016, la commune de Camblanes-et-Meynac pourra percevoir 17 273 euros (l'an dernier, 16 000 € avaient été perçus). Cette somme doit être utilisée pour un investissement dont le montant minimum de participation communale doit atteindre 20% du montant total d'achat.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal décide :

	de	réaliser	en	2016	les	opérations	suivantes	:
--	----	----------	----	------	-----	------------	-----------	---

- remplacement des éclairages de la salle polyvalente

☐ de demander au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 17 273,00 €.

☐ **d'assurer** le financement complémentaire de la façon suivante :

- par autofinancement à hauteur de 16 727 € (à préciser)

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

#### Ventilation des dépenses :

#### Délibération n°026.2016

# Le Conseil Municipal,

**Considérant** le montant de 2 415,00 € (deux mille quatre cent quinze euros), dépenses imprévues de l'article 6574 du budget primitif 2015 de la commune,

Considérant que des président(e)s d'association sont des élu(e)s,

Après discussion,

- □ décide, par 23 voix « POUR »
- d'attribuer une subvention aux associations dont le ou la président(e) est un(e) élu(e)
- de ventiler ces subventions comme suit :
  - 100 euros pour les Amis de l'église Ste Eulalie
  - 460 euros pour le Club Tir à l'Arc
  - 55 euros pour « Cœur du Blason »
  - 1800 euros pour le Jumelage NUSSDORF AM INN

□ autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

# VII. CESSION DE TERRAIN : ECHANGE A MONTICHAMP

# • Echange de parcelles au lotissement Montichamp

## Délibération n°024.2016

**M.** le Maire rappelle que dans le cadre de la cession de parcelles du domaine public aux riverains du lotissement de Montichamp, la commune échange un bout de parcelle avec M. et Mme Daniès-Sauvestre afin de permettre l'alignement des propriétés. C'est une opération qui ne coûtera rien à la commune car M. et Mme Daniès-Sauvestre assumeront les honoraires du géomètre.

M. CARLET demande si le passage entre la maison de M. et Mme Daniès-Sauvestre et celle de M. et Mme Darbord sera conservé.

M. le Maire répond que le passage sera supprimé en accord avec la volonté des riverains.

## Le Conseil municipal,

**Considérant** la délibération n°35 en date du 10 juillet 2015 autorisant la cession des parcelles cadastrées AL 848, 850 et 862 p, pour partie, aux riverains intéressés à l'euro symbolique,

**Considérant** la consultation des riverains qui a démontré que ces parcelles représentaient un intérêt pour eux,

Considérant l'enquête publique qui a eu lieu du 18 juin au 29 juin 2015,

**Considérant** que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement des parcelles citées précédemment, suivant son rapport en date du 8 juillet 2015,

Considérant l'avis des domaines en date du 3 juillet 2015,

Considérant le plan de bornage établi par la société AB6,

décide à l'unanimité, soit par 23 voix « POUR » :

- d'échanger une partie de la parcelle AL 862 d'une surface de 24 m² appartenant à la Commune avec une partie de la partie AL 773-849 d'une surface de 24 m² appartenant à M. et Mme Daniès-Sauvestre.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte administratif ainsi que la promesse unilatérale de cession. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

# > Inauguration du parcours « Points de vue : Estey de la Jaugue »

Mme REY invite les conseillers à se rendre le lendemain à l'inauguration du parcours d'art dans le paysage « Points de vue : Estey de la Jaugue » à 9h à Handivillage. Elle remercie Claude Carlet et les services techniques pour leur « travail formidable », mais aussi Christine Sautéjeau et le personnel administratif. Elle remercie également Alain Monget pour l'aide apportée dans la communication. Elle rappelle que c'est un projet ambitieux qui se construit depuis 2 ans avec la collaboration de 18 artistes. Leurs œuvres d'art se découvrent le long de chemins qui parcourent des propriétés privées. L'association « Chemin faisant » a réalisé le nettoyage de la Jaugue et la signalétique. Elle souligne le fait que ces parcours font découvrir le magnifique patrimoine camblanais ainsi que des endroits jamais dévoilés au public puisqu'ils sont des propriétés privées. Elle remercie la gendarmerie de Latresne qui, à la dernière minute, est intervenue afin de couper la route et faciliter la dépose des œuvres les plus volumineuses.

# Subventions aux associations

M. CAÏS demande plus de précisions sur les subventions accordées aux associations.

**M. le Maire** répond que la subvention aux jeunes du rallye 4L a disparu. Par contre, une subvention est accordée à un autre groupe qui fait le « Raid amazones ». On retrouve ensuite beaucoup de subventions déjà accordées l'année dernière.

Mme PERRIN-RAUSCHER ajoute que jusqu'à présent, c'était au vue des comptes des associations et des demandes formulées en assemblées générales sur des projets précis. Elle rapporte qu'il avait été reproché que ce mode d'attribution manquait de cadre. C'est pourquoi la commission des finances a mis en place un dossier de demande de subventions dans lequel seront présentés les éléments financiers, le nombre d'adhérents camblanais, le nombre d'adhérents de l'association, la nature de l'action subventionnée. Un compte-rendu de l'action sera présenté en fin d'année.

En ce qui concerne les « grosses subventions » comme celle qui est allouée à l'association Artemuse, l'attribution n'est pas remise en question chaque année car c'est une politique d'accès à la pratique artistique qui permet d'avoir des tarifs accessibles pour tous.

Mme FRANCO explique qu'à Latresne, les associations argumentent leur demande de subvention en rédigeant un projet. Elle suggère de s'inspirer de ce que fait Latresne. Elle évoque ensuite le fait que certaines associations demandent automatiquement des subventions sans besoin réel.

En ce qui concerne Artemuse, **M. le Maire** répond que la subvention de la commune permet l'équilibre des comptes, il en est ainsi pour quasiment toutes les associations.

# > Suggestion

M. MONGET suggère de donner le nom de Gilbert GALIANA à un équipement qui pourrait être situé sur le site Guerlande.

La séance est levée à 23h.